

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 18 (1956)
Heft: 4

Artikel: Rapport annuel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1082976>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Monsieur Fritz Laufer, vice-président, vient d'avoir 70 ans



A l'occasion de son 70ème anniversaire, nous tenons à adresser à Monsieur Laufer nos cordiales félicitations.

L'Association suisse de propriétaires de tracteurs lui doit beaucoup, de même qu'à sa famille, car il a sacrifié d'innombrables heures de liberté pour le bien de notre organisation ainsi que pour celui de la section zurichoise. Il a été gérant de la dite section de 1926 à 1942. C'est lui qui fut le promoteur de la création d'une commission technique, laquelle a été fondée en 1932. Monsieur Laufer est président de l'importante section zurichoise et membre du comité central de l'association suisse depuis 1942. De 1943 à 1946, il a fait partie du comité directeur de l'association suisse et en est redevenu membre à partir du 19 décembre 1952 en tant que vice-président. C'est sur son initiative que la section zurichoise a fait installer au cours de l'automne 1952 un banc d'essai pour moteurs à l'Ecole cantonale d'agriculture de Strickhof/Zurich. Ce banc d'essai a déjà rendu d'énormes services à l'agriculture et le fera encore dans une mesure accrue à l'avenir.

Nous renouvelons nos cordiales félicitations à Monsieur Fritz Laufer, notre vice-président, qui est toujours actif et travaille encore plus de 10 heures par jour. Nous lui souhaitons aussi de nombreuses années de joie au milieu de sa chère famille et de tous ses amis.

Le secrétariat central.

Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, pour la période s'étendant du 1er juillet 1954 au 30 juin 1955.

6. Essais concernant l'emploi d'alcools comme carburants

Les essais relatifs à l'utilisation d'alcools comme carburants pour les moteurs de tracteurs agricoles, dont il a été fait mention dans le dernier rapport annuel, se sont terminés au début de décembre 1954. On procédera encore uniquement à des essais limités dans le but de déterminer si des dégâts dûs à la corrosion se produisent par suite de l'emploi très intermittent des tracteurs en hiver et afin de voir aussi si les pertes par évaporation se montrent excessives lors des grandes chaleurs de l'été.

La quantité d'alcools-carburants cédée aux agriculteurs dans le cadre de ces essais par les soins du secrétariat central, s'est élevée à un total de 54,449 kg. Les opérations y relatives (passation des commandes et établissement des factures) ont représenté un travail supplémentaire considérable pour la gérance.

Les résultats enregistrés aux essais permettent de tirer les conclusions suivantes:

1. Les moteurs de tracteurs alimentés au pétrole ou au white spirit ne nécessitent que des modifications relativement insignifiantes pour pouvoir marcher parfaitement à l'alcool (éthanol, méthanol ou un mélange des deux). L'adaptation de types courants de tracteurs pour le fonctionnement à l'alcool a demandé en moyenne une dépense de matériel de frs. 37.— et une durée de travail égale à environ 6 heures pour les mécaniciens, ce qui représente une dépense globale d'à peu près frs. 80.— par véhicule.
2. Le carburant de démarrage qui s'est révélé le meilleur est un mélange en parties égales d'alcool et d'essence. La mise en marche du moteur, même en cas de basses températures extérieures, n'a pas présenté de difficultés. En général, il est possible de passer à l'ali-

- mentation à l'alcool sitôt après le démarrage. Par temps chaud, le moteur peut être mis en marche en employant seulement de l'alcool.
3. Grâce à la haute indétonance des alcools, la marche des moteurs alimentés avec ces derniers est très régulière. Il ne se forme ni calamine, ni résidus. La température des gaz d'échappement est bien plus basse lors du fonctionnement à l'alcool que lors de celui au pétrole, ce qui a certainement pour conséquence de ménager le moteur.
 4. Avec un réglage exact, les moteurs développent une puissance au moins égale à celle des moteurs qui sont alimentés au pétrole ou au white spirit.
 5. La marche des moteurs au ralenti se montre bonne après que le calibre du gicleur de ralenti ait été légèrement agrandi.
 6. La consommation supplémentaire de carburant, mesurée au banc d'essai, a été, par comparaison avec celle de pétrole, de 40 à 45 % pour l'éthanol pur, de 75 à 100 % pour le méthanol pur et d'environ 55 % pour un mélange éthanol-méthanol (3 : 2). Il y a lieu de s'attendre à des consommations encore un peu plus élevées sur le terrain. Aussi l'utilisation des alcools comme carburants ne deviendra-t-elle supportable pour les propriétaires de tracteurs que lorsque cette consommation supplémentaire sera compensée par une baisse de prix sur les alcools.
 7. A part le gros inconvénient précité que représente l'emploi de l'alcool comme carburant, il faut aussi mentionner quelques désavantages secondaires:
 - a) la capacité d'accélération est un peu moins bonne;
 - b) le rayon d'action est plus limité (il faut par conséquent monter un réservoir à carburant plus grand);
 - c) l'alcool répandu peut endommager la peinture;
 - d) le danger d'incendie est plus grand (à cause du point d'inflammation plus bas).
 8. En conclusion, on peut dire que l'utilisation de l'alcool pour alimenter les moteurs de tracteurs apparaît surtout comme un problème de caractère économique plutôt que technique.

Relevons en passant que ces essais ont montré une fois de plus combien il est important que les propriétaires de tracteurs soient organisés.

Nous tenons à remercier une nouvelle fois, pour leur loyale collaboration, tous ceux qui participèrent à ces essais, c'est-à-dire les propriétaires de tracteurs, les chefs des 4 centres d'essais, la Société suisse pour l'étude des carburants, l'Office central suisse pour l'importation des carburants liquides (Carbura) ainsi que les instances fédérales compétentes.

7. Le service de renseignements et de conseils

Les sociétaires mettent toujours davantage à profit la possibilité qui leur est offerte de se faire conseiller gratuitement par écrit, par téléphone ou de vive voix par le secrétariat central. Nous donnons nous-mêmes les renseignements d'ordre général ou juridique. Quant aux renseignements et conseils proprement techniques, on sait que l'IMA a bien voulu s'en charger depuis déjà des années, ce dont nous lui sommes reconnaissants. A ce propos, répétons que les renseignements et conseils donnés par l'IMA ne sont gratuits pour nos sociétaires que si les intéressés mentionnent qu'ils font partie de notre association. Monsieur Fritschi, de Strickhof-Zurich, contre-maître, a procédé comme d'habitude aux expertises concernant les garanties des fournisseurs ainsi que les réparations. Ses vastes connaissances professionnelles ont déjà été utiles à beaucoup de nos sociétaires lors de cas litigieux. Nous remercions M. Fritschi de sa très précieuse collaboration.

8. Analyses de carburants et d'huiles

Les membres de nos sections utilisent de plus en plus la possibilité qu'ils ont de faire analyser des carburants ou des huiles de graissage par l'EMPA (Laboratoire fédéral d'essai des

matériaux, Zurich) sans frais pour eux. Exception faite du white spirit, dont la qualité laisse généralement à désirer, les huiles et carburants analysés n'ont pas donné lieu à des réclamations particulières. Les résultats d'analyse qui se montrent favorables augmentent la confiance envers les fournisseurs. Les sections devraient par conséquent obliger ces derniers à prendre aussi à leur charge une partie des frais d'analyse.

9. Notre contrat avec la Mutuelle Vaudoise Accidents

a de nouveau permis à de nombreux sociétaires de réaliser de notables économies lors du paiement de leurs primes d'assurance, grâce au rabais de 10 % dont ils bénéficient. Au cours de l'exercice écoulé, le montant total des primes payées a considérablement augmenté dans plusieurs sections. Les remises consenties au secrétariat central en vertu du contrat constituent pour lui une recette bienvenue lui permettant d'être soutenu financièrement dans ses efforts en vue d'améliorer les conditions de sécurité dans la circulation routière et dans les exploitations agricoles. Nous exprimons nos remerciements réitérés à la Direction de la Mutuelle Vaudoise pour son obligeance. Il nous reste à souhaiter que nos sociétaires prendront en considération la compagnie d'assurance contre les accidents avec laquelle nous sommes liés par contrat lors de la prochaine introduction de l'assurance-accidents obligatoire.

10. Les organes et les commissions ont siégé comme suit au cours de l'exercice:

les délégués	1 fois	la commission technique	1 fois
le comité central	1 fois	la commission de vérification des comptes	
le comité directeur	3 fois	au complet	1 fois
		le réviseur permanent, seul	4 fois

11. Notre périodique «Le Tracteur» / «Der Traktor»

a paru régulièrement chaque mois, comme les années précédentes, les deux éditions — en français et en allemand — étant publiées séparément. Comme d'habitude, le comité directeur a voué un soin particulier à son contenu et à sa présentation. Le tirage a subi une augmentation proportionnelle à celle de l'effectif des membres et qui atteignait les chiffres suivants à fin juin 1955: édition en langue française 6,000 exemplaires édition en langue allemande 14,000 exemplaires

Du fait du retour de l'Association vaudoise des propriétaires de tracteurs le 10 mars 1955, l'abonnement collectif existant depuis 1949 a ainsi pris fin.

Le contrat d'acquisition d'annonces conclu avec M. E. A. Hofmann, bureau d'annonces, Steinmaur/ZH, s'est révélé encore plus favorable que l'année passée, au cours du présent exercice. Grâce au nombre plus élevé des pages d'annonces, la partie textuaire — en particulier dans les nos. 9 et 12/54 —, a pu être augmentée dans une proportion inconnue jusqu'alors. Nous remercions sincèrement M. Hofmann de ses efforts fructueux.

Notre but est de rédiger un périodique destiné aux praticiens en nous fondant sur la pratique. Bien que le nombre des communications envoyées par des lecteurs ait sensiblement augmenté ces dernières années, nous faisons encore une fois appel à nos sociétaires pour une collaboration plus active dans ce domaine.

Instructions de service

Nous vous recommandons de **conserver soigneusement** les instructions de service des fabricants et fournisseurs, et de les lire de temps en temps !